

N° 23-11-30

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-trois, le quatorze novembre, le Conseil Municipal de la commune de BREUIL-BOIS-ROBERT, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Bernard MOISAN, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 10 novembre 2023.

Nombre de conseillers :

En exercice : 11

Présents : 9

Votants : 10

PRÉSENTS : M.M. MOISAN (Maire), DELAVAUD, FORTIN, KERJEAN, MANIANGA-KEYET, ROUXEL.
Mmes DESPINS, JACQUENET, VOLLAND.

EXCUSÉ : M. DA SILVA (pouvoir à Mme JACQUENET).

ABSENTE : Mme FOURNET.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. MANIANGA-KEYET.

OBJET : Décision modificative n° 2/
Budget communal

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, **adopte la décision modificative suivante** :

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT		
Art. 6064	Fournitures administratives	+ 200 €
Art. 61521	Entretien terrains	+ 3 285 €
Art. 615221	Entretien bâtiments publics	+ 7 571 €
Art. 618	Divers services extérieurs	+ 65 €
Art. 6218	Autre personnel extérieur	+ 5 776 €
Art. 6288	Autres services extérieurs	+ 234 €
Art. 6411	Personnel titulaire	+ 500 €
Art. 65311	Indemnités de fonction élus	+ 280 €
Art. 65314	Cotisations S.S. élus	+ 11 €
TOTAL		+ 17 922 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT		
Art. 6419	Remboursements sur rémunérations du personnel	- 6 000 €
Art. 70848	Mise à disposition personnel	+ 6 000 €
Art. 70311	Concessions cimetière	+ 1 000 €
Art. 742	Dotation aux élus locaux	+ 255 €
Art. 74833	Compensations exonérations T.F.	+ 921 €
Art. 752	Revenu des immeubles	+ 4 380 €
Art. 7588	Produits divers de gestion courante	+ 11 366 €
TOTAL		+ 17 922 €

Envoyé en préfecture le 17/11/2023

Reçu en préfecture le 17/11/2023

Publié le

17 NOV. 2023 scriv. le rault
ID : 078-217801042-20231114-DEL_23_11_30-DE

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

En Mairie, le 17 novembre 2023.

Le Maire,
Bernard MOISAN


